



Demission pour suivre mon conjoint

Par **MILPAT**, le **03/02/2008** à **11:49**

bonjour ,j'ai quitter mon emploi volontairement pour suivre mon mari retraité qui voulait s'installer dans le sud de la france ,les assedics m'ont averti que je ne pouvait pretendre a aucune indemnités ,je me suis adresser a (<http://www.legadirect.com/>)un site payant qui ma facturé dix euros la consultations et ma informé que dans ma situation je pouvais pretendre a des indemnités a partir du 121 jours .
ma situation etait la suivante (cdi depuis onze annees comme agent technique auxiliaire vacataire au sein d'une collectivité locale) qui doi-je croire ?